



LES 11 COMMANDEMENTS DU "DEFI D'ODILON REDON" 2015



Article 1 - Organisation

Le lycée Odilon Redon organise le 2^{ème} "Défi d'Odilon Redon" le dimanche 10 Mai 2015 à Saint Laurent Médoc.

La course pédestre, de 10,4 km, aura lieu sur des chemins peu vallonnés à travers les forêts.

Le nombre de places est limité à 500 participants.

Le nombre de participants au repas est limité à 200 personnes.

Article 2 - Formalités d'inscription

Dossiers d'inscriptions à la course et au repas téléchargeables sur le site <http://ledefidodilonredon.fr>.

Frais d'inscriptions à la course :

- élèves du lycée Odilon Redon : gratuit, mais préinscription obligatoire avant le 4 Mai 2015.
- tous les autres participants (adultes ou pas) : 10 €
Tout règlement par chèque sera libellé à l'ordre de "ADOR" (Association pour le Défi d'Odilon Redon)

Frais d'inscription au repas : 10 €, réservation obligatoire avant le 4 Mai 2015.

Tout participant aux courses devra présenter soit :

- une licence FFA (athlé-compétition, athlé-entreprise, athlé-running ou pass-running) en cours de validité.
- une licence d'une fédération agréée portant la mention athlétisme, course à pieds, ou triathlon en cours de validité.
- une licence FFTriathlon ou FFCourse d'orientation ou FFPM ou UNSS ou UGSEL en cours de validité
- un certificat médical, ou sa photocopie, de non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an. Ce certificat sera conservé par l'organisateur.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.

Article 3 - Responsabilité

Les participants courent sous leur entière responsabilité et dégagent l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance, d'accident ou de vol. L'épreuve est couverte par une assurance en responsabilité civile.

Les organisateurs pourront stopper tout coureur dont la santé leur semblera compromise.

Article 4 - Droit à l'image

L'engagement au "Défi d'Odilon Redon" implique, sans recours, l'accord de la diffusion par les organisateurs des images photographiques ou reportages vidéo réalisés pendant la manifestation et ce pour une durée de 5 ans.

Article 5 - Vie privée

Conformément à la loi "informatique et libertés" n° 78-17 du 11/01/1978, l'organisateur signale par ce règlement qu'un fichier contenant les d'informations personnelles fournies par les inscrits sera établi. Ces informations pourront être communiquées sur le site du "Défi d'Odilon Redon", et sur le site de la FFA. Les participants souhaitant s'opposer à leur publication doivent le signaler à l'organisateur.

Article 6 - Respect de l'environnement

Les participants doivent respecter la nature. Des poubelles sont disposées sur le parcours près des ravitaillements.

En dehors des zones de ravitaillement, où un ramassage sera effectué, tout participant jetant un déchet sur le parcours sera mis hors course par les organisateurs.

Article 7 - Programme

- Retrait des dossards à partir de 8h jusqu'à 9h15 à l'école de Saint Laurent Médoc
- 9h30 : Départ de la course
- 9h00 à 13h00 : Tenue du stand dégustation de vins de Saint Laurent Médoc par les élèves de BTS du Lycée Odilon Redon
- 11h00 à 11h30 : animations réalisées par les élèves de la MDL du lycée Odilon Redon
- 11h30 : cérémonie des récompenses
- 12h30 : repas

Article 8 - Catégories

Cadets (nés entre 1998 et 1999), Juniors (1996 - 1997), Espoirs (1993 - 1995), Seniors (1976 - 1992), Vétérans 1 (1966 - 1975), Vétérans 2 (1956 - 1965), Vétérans 3 (avant 1955)
2 catégories spécifiques : "Lycéens" et "Personnel du lycée"

Compte tenu des parcours, l'épreuve n'est pas accessible aux fauteuils roulants.

Article 9 - Ravitaillement

3 postes de ravitaillement sont disposés : km 3,7 ; km 6,6 ; et à l'arrivée.

Article 10 - Chronométrage, classements et récompenses

Chaque arrivant des courses sera chronométré et classé.

Scratch : 3 premières femmes, 3 premiers hommes

3 premières et 3 premiers de chaque catégorie

1 T-shirt aux 300 premiers inscrits

A tous les participants adultes hommes : une bouteille de vin

A toutes les participantes adultes femmes : une composition en chocolat

A tous les jeunes : un cadeau surprise

Article 11 - Accueil des enfants

Possibilité d'accueillir les enfants (4 à 10 ans) des participants entre 8h30 et 12h30. Le nombre de place est limité à 30 enfants, une réservation est conseillée.

Informations sur le site <http://ledefidodilonredon.fr>.